



## Bon de commande foire sous reserve

Par **numeroneuf**, le **13/05/2011** à **17:16**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande sur une foire de l'amélioration de l'habitat.

Sur ce bon il es stipulé: bon de commande foire et salon, sur la droite les vendeurs ont marquer sous réserve de visite de chantier.

J'aimerais savoir si je suis engager vis à vis de l'entreprise et si elle est en droit de me réclamer 30 % de la commande en cas de résiliation.

Je vous remercie par avance de votre réponse.